



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O1/029

Question orale déposée par M. Hyacinthe VANNI
Au nom du Groupe " Femu A Corsica "

OBJET : Étude du CEREMA sur les Chemins de Fer de la Corse

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En février dernier, la Chambre régionale des comptes publiait un rapport sur la gestion des Chemins de Fer de la Corse par la Cullettività di Corsica, extrêmement sévère sur un certain nombre de points. Vous avez eu l'occasion d'y répondre de manière argumentée dans cet hémicycle.

Quelques semaines plus tard, nous découvrons une analyse du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), datant de septembre 2020 et intitulé : « *Programme ferroviaire corse. Quels investissements dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse (PTIC) ?* ».

Réalisé à la demande du Secrétariat général pour les affaires de Corse, ce document avait pour objectif d'étudier diverses opérations envisagées par la Cullettività di Corsica en matière ferroviaire et « *la pertinence de les inclure ou non dans le PTIC* ».

Le CEREMA est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. De ce fait, la structure travaille depuis des années sur l'organisation des mobilités et les modes de transport, notamment sur la question du ferroviaire de proximité et de petites lignes. Ce document a donc été élaboré par des personnalités qualifiés et des experts du secteur des transports et de la mobilité.

... / ...

A sa lecture, nous découvrons une analyse plus que positive des travaux et projets engagés par la Cullettività di Corsica, et même des éloges sur la gestion de l'exploitation et la politique menée par notre majorité depuis son accession aux responsabilités.

Nous nous étonnons donc que cette étude, réalisée à la demande des services de l'État, n'ait pas été prise en considération par la Chambre régionale des comptes lors de l'élaboration de son enquête.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous souhaiterions connaître l'analyse que vous faites de ce document qui vient contredire en partie le rapport de la Chambre régionale des comptes ?

Par ailleurs, la Cullettività di Corsica est-elle prête à poursuivre ce programme, qualifié « d'ambitieux et cohérent » par le CEREMA, et tendre vers un moyen de transport adapté, le plus moderne et efficient possible, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des usagers ?